



Conseil d'administration

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

Membres du Conseil d'administration présents : Gaëlle Barré, Medhi Benlahcen, Michèle Bloch, Florian Bohême, Nathalie Bonneau, Jean-Philippe Grange, Vanessa Gondouin, Elisabeth Kanouté, Claudine Lepage, Virgile Mangiavillano, Gérard Martin, Philippe Moreau, Laure Pallez, Bruno Paing, Chantal Picharles, Charles Romero, Martine Vautrin-Djedidi.

Membres du Conseil d'administration excusés : François Boucher, Hélène Vincent.

Invité présent : Jean-Yves Leconte

Permanentes du siège : Florence Baillon, Isabelle Chardonnet, Laurence Deglane.

Gérard démarre le CA en indiquant qu'il est heureux de retrouver tous ses membres et en bonne santé. Le premier point résulte de la pandémie et de la crise sanitaire qu'elle provoque. En BN, réuni le 9 mai, nous avons réfléchi à la possibilité de réunir une AG cette année. Il existe de nombreuses impossibilités : dans de nombreux pays, plus de liaisons, ni de billets ni de déplacements de longue distance. Et en France, l'existence de mesures sanitaires qui perdureront certainement en août. Cela pose un problème pour une AG en présentiel, voilà pourquoi nous avons décidé de convoquer le CA pour décider des mesures à prendre, lesquelles sont mises à l'ordre du jour. Il est nécessaire comme administrateurs élus par l'AG de nous prononcer sur ce point. J'attends vos réactions.

- **Annulation de l'AG d'août 2020**

Elisabeth : ne pourra pas se déplacer cet été ; il n'y a qu'un vol par semaine pour la France.

Virgile propose un système hybride : présentiel et visioconférence.

Florian : pour compléter ce que vient de dire Gérard, ce n'est pas un souci de le faire en numérique et nous pourrions intégrer ce type de dispositifs, dans le cadre d'une réforme des statuts. Avec Jean-Philippe Grange, nous avons prévu une coordination Asie qui est annulée et qui passe, d'ici la fin du mois de juin, sous un format numérique, pour pouvoir échanger avec les sections.

Nathalie : l'AG, c'est aussi l'occasion de se retrouver c'est important.

Bruno : un certain nombre d'entre nous sommes bloqués, si on revient en France, on ne peut pas revenir dans notre pays de résidence. Pas mal de conférences/réunions se déroulent en virtuel. Ce n'est pas l'idéal, car le virtuel ne remplace pas les contacts directs. Pas favorable à faire une AG par visioconférence.

Gérard : rejoint ce qu'ont dit Bruno et Nathalie. Une visioconférence ne convient pas pour le format d'une AG. Problème : l'élection pour le renouvellement partiel du CA. Également, mise à jour du règlement intérieur en rapport avec la Loi de 2013 sur la représentation de Français de l'étranger ; il faut que le CA se prononce à ce sujet. C'est un point prioritaire. Pour ces raisons, le présentiel est indispensable.

Claudine : oui, une réunion par zoom ne convient pas pour une AG d'autant que notre système de vote par mandats (les droits de votes étant attribués en fonction du nombre d'adhérents de chaque sections) serait difficile à organiser en virtuel.

Gérard rejoint Claudine. Notre fonctionnement en matière de vote s'applique aussi pour le rapport d'activité et le rapport financier. On peut toujours présenter ces rapports à distance. Éventuellement réfléchir aux modalités de vote pour l'avenir, mais pour l'instant, la situation nous oblige à agir dans l'urgence.



Conseil d'administration

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

Charles : le BN a réfléchi aux conséquences de l'annulation d'une AG. Normalement, les appels à candidatures pour le renouvellement partiel du CA auraient déjà dû être lancés. D'où la décision demandée au point suivant de l'ordre du jour.

Virgile : d'accord pour annuler l'AG, mais il faudrait maintenir un contact, avec les présentations habituelles en ligne, et prévoir un repas convivial pour ceux qui pourront se déplacer.

Claudine : les propositions de Virgile correspondent en partie à ce qui a été discuté au sein du BN, à savoir, présentations aux adhérents en virtuel. Pour ce qui est d'un repas convivial pour ceux qui seraient présents à Paris fin août, il est impossible de se prononcer à ce jour, car on ne sait pas quelle sera la situation sanitaire en août.

Chantal : nous avons énormément de difficultés à savoir quand et comment nous allons pouvoir quitter nos pays, et quand et comment nous pourrions y revenir. Il est donc difficile d'organiser quoi que ce soit à ce stade.

Michèle : on avait prévu des festivités pour célébrer le 40ème anniversaire de l'association. On pourra fêter le 41ème. Si on reporte AG à l'an prochain, il faudrait essayer de conserver pour l'année prochaine le bénéfice des arrhes déjà versés au FIAP pour cette année et leur indiquer une date pour l'AG de 2021.

Gérard : Chantal a tout à fait raison concernant l'incertitude qui règne actuellement au sujet des possibilités de déplacement d'ici trois mois. On peut garder en tête la proposition de Virgile d'un repas convivial, mais on ne peut pas lancer d'invitation maintenant.

Elisabeth : favorable au report d'un an de l'AG, car elle est optimiste quant à découverte d'un vaccin. Mais d'ici-là, les perspectives sont assez sombres. Il n'y a aucune visibilité concernant les voyages à partir de et vers le Mali. Donc, pour elle, la prochaine AG doit avoir lieu en 2021.

Gérard : on passe au vote.

Charles explique la procédure. Précise : oui ou non au sujet de l'annulation de l'AG en 2020, et de son report à 2021.

➔ **Résultat : le CA vote l'annulation de l'AG 2020 et son report à 2021.**

Charles propose le 28 août 2021.

Chantal : si la rentrée scolaire a lieu le 1er septembre, cela risque de poser un problème.

Charles : on pourrait prévoir l'AG le vendredi 27 août 2021 ?

Claudine : 15 mois avant, il est difficile de se fixer sur un vendredi ou sur un samedi. A ce stade, on peut se mettre d'accord sur le dernier week-end d'août, puis préciser ensuite si ce sera le vendredi 27 ou le samedi 28.

Gérard : Michèle peut dès maintenant indiquer au FIAP : dernier week-end d'août de 2021.

- **Prorogation du mandat des administrateurs et des membres du BN**

Gérard : compte tenu de la situation actuelle et de la décision qui vient d'être prise d'annuler l'AG en 2020, il propose de proroger d'un an le mandat des administrateurs actuels.

Jean-Philippe : cela semble tout à fait logique, dès lors qu'on reporte l'AG d'un an.



Conseil d'administration

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

Charles : pour information, le BN, à travers le secrétaire général, a contacté le MEAE pour demander si on peut annuler l'AG et proroger les mandats des administrateurs. Réponse : FdM est une association autonome, elle est libre de s'organiser comme elle veut.

Florian : ce problème va aussi se poser dans certains pays. La décision prise au niveau du national pourrait être appliquée aussi au niveau local, en réponse à la situation exceptionnelle dans tel ou tel pays.

Vanessa : si on fait ça, comment fera-t-on pratiquement en 2021 : renouvellement des administrateurs dont le mandat venait à expiration en 2020 et de ceux dont le mandat viendra à expiration en 2021 ?

Gérard : (réponse à Florian) : si cela se fait pour les administrateurs au niveau national, il n'y a pas de raison pour que cela ne puisse pas se faire au niveau des sections. Mais c'est à chaque section de se déterminer, pas au siège d'imposer quoi que ce soit.

Vanessa précise sa question : Tout décaler d'un an ? Renouvellement en 2021 des administrateurs dont le mandat venait à expiration en 2020, puis renouvellement en 2022 de ceux dont le mandat aurait dû venir à expiration en 2021, etc... ?

Claudine : c'est effectivement la question qui se pose.

Charles : dans la mesure où on a voté pour le report de l'AG 2020 à 2021, il est logique que ce qui aurait dû se passer en 2020 (donc, renouvellement de 7 membres du CA) soit reporté à 2021. Par conséquent, ce qui normalement aurait dû se passer en 2021 devrait être reporté à 2022.

Elisabeth : oui, on redémarre à zéro en 2021.

Charles : question du BN. Prorogation aussi du BN actuel ?

Gérard : dans son esprit, prorogation d'un an du CA et du BN.

Florian : oui, report d'un an pour toutes les instances. CA, BN, commissions, etc.

Gérard demande de passer au vote.

➔ **Résultat : la prorogation d'un an de toutes les instances est approuvée à l'unanimité.**

• Approbation des comptes 2019

le rapport financier a préalablement été envoyé aux administrateurs

Michèle rappelle l'important déficit de l'an dernier 52 367 €. Cette année une diminution des charges (notamment charges de personnel) permet de limiter le déficit à 19 516 €. Les charges de communications sont difficilement maîtrisables. Mailpro, par exemple : 13 000 euros par an. En recette on note une chute brutale des recettes publicitaires.

La demande de subvention pour 2020 est de 110 000 euros ; + 10 000 euros par rapport aux années précédentes. Argument : la crise économique que l'on peut déjà mesurer par la baisse des cotisations des cotisations depuis le début de la pandémie. Elle propose l'affectation du déficit au compte associatif.

Virgile : quel a été l'impact dans le budget du passage au tout numérique pour le magazine ?

Michèle : 20 000 euros en moins par magazine => 80 000 sur un an.

Charles : mais cela ne se verra que dans les comptes de 2020, puisque le passage au tout numérique est intervenu en janvier de cette année.



Conseil d'administration

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

Gérard : sur 2020, il y aura une seule édition papier.

Gérard demande de passer au vote :

➔ **Résultat : le rapport financier 2019 et la proposition d'affectation sont approuvés à l'unanimité.**

- **Questions diverses**

➤ Point sur les élections consulaires.

Gérard : on est dans le vague. On sait que cela va être reporté, mais on ne connaît pas la date. *A priori* il semble difficile de les organiser dans 3 mois.

Claudine : il est quasiment certain que les élections consulaires n'auront pas lieu en juin comme les municipales. La question qui se pose maintenant : en septembre ? en décembre ? ou carrément dans un an, comme nous l'avions suggéré ? Septembre peu vraisemblable. Décembre pas très propice. Donc peut-être en mars. Conséquence pour les sénatoriales ? pour les sénateurs de France, puisque le 2^{ème} tour des municipales devrait se dérouler en juin, l'élection serait possible en septembre. Pour les sénateurs des FE, pas possible, parce qu'un même collège électoral (= CC) ne peut pas voter 3 fois. L'idée serait éventuellement de proroger d'un an le mandat des sénateurs des FE. Rumeurs concernant un projet de loi en ce sens.

Jean-Yves : la seule certitude, c'est que les élections consulaires n'auront pas lieu en juin. Pour les sénatoriales, il ne ressort pas très clairement du rapport remis au gouvernement si les sénatoriales devraient être reportées à septembre 2021 pour tous les sénateurs renouvelables ou uniquement pour les sénateurs FE. Ceci d'autant plus que la tenue du 2^{ème} tour des municipales le 28 juin pourrait être remise en cause en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Claudine : on va bientôt être fixés, mais il y a des mois qu'on nous dit ça, on n'est plus à quelques semaines près. A vu un post de Thierry Consigny qui affirmait que les sénatoriales seraient intégralement reportées à septembre 2021.

Martine : Thierry Consigny est en général assez prudent. S'il a fait son post, c'est qu'il a des informations de source sûre.

Chantal : il faudrait se souvenir de ce qui s'est passé en 2012. En fait, du fait de la réforme, les élections à l'AFE avaient été repoussées d'un an. Qu'en avait-il été des sénatoriales à l'époque ?

Jean-Yves : le problème ne s'était pas posé, car il n'y avait pas de renouvellement du Sénat prévu en 2012.

Mehdi : dans un rapport remis au Sénat même discours que dans le post de Consigny.

Philippe : question, il y a eu prorogation de mandat des sénateurs dans les années 2000 ? pourquoi ? comment ?

Claudine : oui, lors du passage des mandats de 9 à 6 ans, puis report d'un an du fait du report des municipales en 2007.

➤ **Création de nouvelles sections**

Florian : le 24 janvier, des adhérents de la section FDM au Cambodge ont envoyé un message demandant l'autorisation d'une nouvelle section au Cambodge à Siem Reap. A l'époque, Gérard avait



Conseil d'administration

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

répondu que le BN transmettrait ce dossier au CA pour validation de la nouvelle section au Cambodge. Ne sait pas si c'est le moment opportun pour aborder cette question.

Gérard : avait indiqué à Florian qu'il souhaitait que le CA soit consulté sur cette question.

Charles : a été dans une situation à peu près similaire quand il était au Canada.

Claudine : à titre personnel, elle n'est pas du tout opposée à ce qu'il y ait des sections locales. En Allemagne, pendant une époque, il y avait une seule section nationale, avec des groupes locaux. Ensuite, les groupes locaux se sont transformés en sections locales. Cela pose parfois des problèmes au niveau de la représentation de l'association dans les instances consulaires. Certains consuls, dans la circonscription desquels il y a 2 sections ou plus, ont du mal à accepter qu'il y ait un représentant de chacune de ces sections.

Gérard : Florian demande si-c'est le bon moment ?

Martine : sur le plan formel, c'est bien que le CA soit consulté, ce n'a pas été le cas lors de la création d'autres sections.

Bruno : actuellement, crise, mais la vie doit continuer, et notamment la vie de l'association. Très bien qu'elle renforce sa présence sur le terrain, notamment avec de nouvelles sections.

Philippe : que souhaite Florian exactement ? validation de la création de la nouvelle section ? si oui, pourquoi pas ? partage les arguments de Bruno.

Gérard rappelle que ce n'est pas le CA, mais le BN qui donne ou non son accord pour la création de nouvelles sections. En janvier, le BN s'était déclaré favorable à la création de la nouvelle section au Cambodge, mais qu'il allait consulter le CA pour avis.

Chantal : pourquoi pas, mais il ne faut pas que la création de plusieurs sections dans un même pays ne conduise pas à des guerres intestines lors des élections consulaires, comme c'est le cas en Grèce.

Martine : même raisonnement que Chantal. Même situation en Tunisie qu'en Grèce, avec une section (Sousse) qui soutient le gouvernement Macron sans réserve, et utilise le sigle FdM dans ses communications marquant ce soutien. Il faudrait un message très clair du national à ce niveau.

Claudine : le fait qu'il y ait plusieurs sections dans une même circonscription consulaire ne change rien quand il y a compétition de personnes pour les élections. Au Cambodge, jusqu'à ce jour, une seule section, mais 3 listes concurrentes, avec têtes de liste se revendiquant chacune de leur appartenance à FdM.

Charles : n'a pas vu de choses à reprocher sur la page Facebook de la section Tunisie/Sahel (= soutien sans réserve au gouvernement).

Gaëlle : Important quand c'est possible que l'association soit le plus présente possible, ait le plus de visibilité possible, le cas échéant avec plusieurs sections.

Gérard : proposer, compte tenu de l'avis émis par le CA, que le BN valide la création de la nouvelle section au CA.

➔ **Vote du BN sur la création de la section Fdm-adfe Siem Reap : accord à l'unanimité (vote limité aux 7 membres du BN).**

* * *